

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2025-060

L'an deux mille vingt cinq
Le dix huit décembre
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 12 décembre 2025** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire**.

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Laurent VALLIER, Mme Thérèse RAPHET, M. Éric BERTELOOT, Mme Estelle GAILLARD, M. Tanguy JON, M. Jean-Pierre BETEND, M. Jean-Jacques SIGNOUX, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Aurélie ROCHE, M. Mickaël MAISTRE.

Absents Excusés : Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), M. Jean-Yves PERILLAT (pouvoir à M. Jean-Jacques SIGNOUX), Mme Corinne PASSERAT, M. Michaël JOLIVET-BALON, M. Lucas THABUIS, M. Johan CHEVRIER.

Objet de la délibération : FINANCES - Cœur de village - Demande de subvention DETR

M. le Maire expose,

Le maire expose à l'assemblée que la commune souhaite engager un vaste projet de requalification du centre-bourg répondant aux enjeux suivants :

- Dé imperméabilisation des sols afin d'améliorer la gestion des eaux pluviales, réduire le ruissellement et favoriser l'infiltration naturelle.
- Valorisation du patrimoine local, incluant la mise en valeur des bâtiments anciens, des monuments mémoriels et des espaces symboliques tels que la place de la mairie.
- Sécurisation des mobilités au cœur du village : aujourd'hui, les piétons, cycles et véhicules cohabitent sans séparation physique ni marquage clair. Le projet prévoit la mise en zone apaisée (20 km/h) afin d'améliorer la sécurité et le partage de la voie publique.
- Renforcement des liaisons piétonnes : le cœur du village dispose de peu d'espaces spécialement dédiés aux piétons. Le projet vise à créer des itinéraires continus et confortables, reliant notamment les équipements publics.
- Végétalisation accrue des espaces publics : les zones concernées sont actuellement fortement minéralisées. Le projet prévoit l'intégration de massifs végétalisés, d'arbres et d'aménagements paysagers.
- Réaménagement du stationnement : les places existantes sont peu lisibles et génèrent un stationnement désordonné. Le projet définira clairement les emplacements et améliorera la fonctionnalité des espaces.

L'ensemble de ces enjeux converge vers un objectif principal : renforcer la centralité du village et améliorer durablement son cadre de vie.

Le programme comprend :

- l'enfouissement des réseaux secs (électricité, télécommunications...)
- la rénovation et modernisation de l'éclairage public
- l'amélioration du réseau d'eaux pluviales
- la création et l'aménagement d'espaces verts
- l'installation ou le renouvellement du mobilier urbain
- des travaux de maçonnerie pour structurer les espaces publics
- la mise en œuvre de revêtements qualitatifs et perméables pour la voirie et les cheminements

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2025-060

Ce projet est en Co-maitrise d'ouvrage avec la CCFG.

Le coût prévisionnel du projet (part communale) est estimé à : 1 094 045,29 € HT comprenant l'achat de foncier, la maîtrise d'œuvre, les aléas et les études.

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** le projet de requalification du centre-bourg tel que présenté.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter une subvention DETR auprès de Madame la Préfète du département.
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel :
 - Montant total des travaux : 1 094 045,29 €
 - Subvention DETR sollicitée : 425 000,00 €
 - Autofinancement communal : 388 046,27 €
 - Autres aides sollicitées CCFG : 280 999,02 €
- **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant légal, à signer tous les documents nécessaires.
- **DE PRÉVOIR** l'inscription des crédits au budget dès notification des aides.

Délibération votée à 5 contre (Mmes Odile VIX et Aurélie ROCHE, MM. Francis MARCHAL, Jean-Luc ARCADE et Mickaël MAISTRE) et 13 pour.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,
Mme Sheila MICHEL.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Christophe FOURNIER".